

*En Passant*

*Par*

*DUERNE*



*Sous la Révolution* épisode 2/5

Peu après leur arrivée à Lyon, les 4 prêtres réfractaires reçurent un passeport à destination de la Savoie qui ne faisait pas partie alors du royaume de France. Leur séjour à Chambéry fut de courte durée puisque le 22 septembre, l'armée française entra en Savoie et en peu de jours occupa le territoire entièrement. Tous les prêtres français durent fuir par la vallée d'Aoste pour se rendre en Italie. On est en droit de penser que le curé de Duerne, M Calemard, y séjourna jusqu'à son retour en France en 1798 et qu'il n'était pas le seul prêtre de notre région. M Mure, curé d'Aveize sollicita et obtint du pape Pie VI, le 17 mai 1797, une concession d'indulgence en compagnie d'autres prêtres, vraisemblablement ses compagnons d'exil, M Calemard, curé de Duerne, Antoine Coquard, curé de Montromand, Jean Bonnard, Jean Robert, tous deux prêtres de la région également. Ils se disent "exilés de leur patrie pour avoir refusé un serment inique".

Le 6 octobre 1793, la Convention avait imposé un nouveau calendrier, dit calendrier républicain qui partait du 22 septembre 1792. Les dimanches et les fêtes catholiques y étaient supprimées, la semaine appelée décade comprenait 10 jours dont le dernier nommé décadi devait être obligatoirement le jour de repos. Les gens des campagnes ne respectaient guère le décadi.

Les administrateurs du district s'en émurent considérant que les hommes ne travaillant pas les dimanches et jours de fête, tombaient dans l'oisiveté et dans des travers nuisibles à la famille et à la société s'adonnant aux jeux, à l'ivrognerie et à différents autres excès encore plus condamnables. Ils prirent un arrêté considérant les citoyens qui ne travaillaient pas les dimanches et jours de fête comme suspects, fanatiques et traités comme tels.

On était en pleine Terreur. Les tribunaux révolutionnaires faisaient des milliers de victimes et bien des prêtres parmi elles. La plus grande fournée fut celle du 5 décembre 1793 avec 209 victimes, toutes fusillées aux Brotteaux. Les communes de Duerne, d'Aveize, St Martin et Montromand étaient particulièrement suspectes d'hostilité aux idées révolutionnaires et de sympathie aux prêtres insermentés.

Aussi le district résolut-il d'y faire envoyer des troupes une nouvelle fois. La France en guerre avait réquisitionné les hommes de 18 à 25 ans. En notre région, un certain nombre de jeunes gens n'avaient pas rejoint les drapeaux.

L'attitude des Saint Martinois ne manquait pas de crânerie : les habitants de Duerne firent mieux encore.

Le 28 mars 1793, le maire convoqua à la maison commune les hommes valides du pays, à l'effet de choisir les cinq volontaires que Duerne devait fournir à l'armée. Comme cela se pratiquait couramment ailleurs, il fut décidé que l'on procéderait par voie de scrutin. A l'heure de la réunion, le citoyen Pierre Ballyat

qui depuis septembre précédent avait en qualité de curé constitutionnel, succédé à M Montagnon, s'avança au milieu des citoyens assemblés, soupçonnant des intentions cachées, déclara solennellement qu'il n'était point sujet à tirage. "Il lui fut répondu que l'on tirerait au sort comme l'on voudrait, qu'il n'avait point de motif d'exemption". Puis l'on procéda au vote. Au dépouillement, le nom de Pierre Ballyat sortit de l'urne avec 33 voix ; 4 autres citoyens obtinrent respectivement 31,29,27,24 voix. Tous sont reconnus aptes à porter les armes et proclamés soldats.

Le curé Ballyat ne se tint pas pour battu. Il écrivit immédiatement aux administrateurs du district une lettre qu'il convient de reproduire intégralement.

"Le citoyen Ballyat, curé de la paroisse de Duerne vous représente, Messieurs, qu'il a été obligé de s'enfuir de sa paroisse au moment où il usait de son ministère pour détruire le fanatisme tellement invétéré qu'il n'y a plus de raison pour les ramener : au contraire, la jalousie de voir que les paroissiens des environs de Duerne leur donnent l'exemple de l'obéissance aux lois en venant se confesser au remontrant (prêtre), s'est tellement emparée de leur cœur continuellement nourri par l'ancien curé réfractaire qui habite encore les montagnes de Duerne, Aveize, St Martin, Montromand.

Les paroissiens de Duerne sont tous des aristocrates à l'exception de 7 ou 8. Ce sont des fanatiques qui sont tellement ennemis de la République qu'il n'y a nul propos qu'ils ne tiennent contre les autorités constituées, jusqu'à voir un officier municipal nommé Garin, insulter le remontrant en pleine commune pour avoir répondu sur le refus de signer un certificat de résidence, de prestation de serment et d'acquittement de ses impositions qu'il s'adresserait à l'administration pour faire juger de son motif.

Le dit, Garin, officier municipal répondit au remontrant en ces propres expressions : "Je me fous de vous". N'est-ce pas fouler au pied les autorités constituées ? N'est-ce pas autoriser les autres à se soulever d'après l'exemple horrible d'un officier municipal qui doit au contraire être le premier à se soumettre aux autorités supérieures ?

Sans quoi, c'est troubler la hiérarchie des pouvoirs et engendrer l'anarchie dont voici un exemple arrivé la veille du dimanche des Rameaux au remontrant, qui a été obligé d'abandonner sa paroisse pour se soustraire à la violence des aristocrates qui lui ont dit vouloir l'arrêter dans le moment où il venait légalement se mettre sous la sauvegarde du district et cela à l'occasion de la milice. La cloche sonne pour contribuer au recrutement : le remontrant s'est présenté en bravant tous les dangers à l'assemblée, a fait observer à la municipalité que, dans le cas où la loi l'obligeât à être compris au recrutement, qu'il serait le premier à leur donner le bon exemple, mais par tirage au sort et non au scrutin, parce que la cabale

aristocratique intéressée à se défaire des surveillants pour se repaître à leur plus grande aisance, des moyens de se soustraire à l'observance des lois, de garder dans leur sein ces prêtres fanatiques qui ne seront jamais déportés, puisque la paroisse, bien loin de les faire arrêter conformément à l'arrêté du district du département veut au contraire se défaire de leur curé constitutionnel en voulant lui donner le sort par scrutin.

En conséquence, le remontrant vous prie, Messieurs, dans le cas où la loi l'obligea de tirer, d'ordonner le mode au sort et non au scrutin sans quoi ce serait laisser tous les ennemis au-dedans et mettre les soldats des frontières entre deux feux.

Le remontrant vous renouvelle encore son désir de mourir pour la défense de la patrie, mais non de s'exposer témérairement seul en partie contre une force qui n'est pas égale.

Le remontrant pense que l'union fait la force, en conséquence s'unit avec une joie inexprimable aux vrais défenseurs de la patrie pour réduire à zéro sans chiffre tous les tyrans. Cela considéré, il plaise à Messieurs les administrateurs du district de mettre sous la sauvegarde de la loi et sous l'autorité qu'elle leur a confiée, le citoyen Pierre Ballyat qui ne peut point retourner dans sa paroisse pour y exercer ses fonctions surtout dans le temps pascal, plutôt pour les paroisses voisines que pour la sienne qui ne veut pas le voir.

Le remontrant vous joint deux procès-verbaux qui prouvent la malice des aristocrates au point de croire que ne signant point les certificats, il ne sera pas payé conséquemment suivant leur raisonnement, et obligé de quitter la paroisse.

Le remontrant croirait manquer au serment qu'il a fait de maintenir la Constitution s'il ne vous dénonçait pas les principaux moteurs des troubles qui sont : Blanchard, Garin l'officier municipal, Etienne Garin son frère, Buisson, Valérien Malaval, Besson, Bazin et le boulanger qui a fait manquer de pain au remontrant pour l'obliger à quitter la paroisse, en payant qu'il était le seul boulanger.

Au reçu de cette lettre, le 24 mars 1793, les administrateurs du district protestèrent auprès du maire contre "la partialité, l'aristocratie, l'excès d'incivisme de la municipalité de Duerne dans l'élection du citoyen Ballyat comme soldat de la République" et, pour protéger le peu de "patriotes" qu'il y avait à Duerne, ils ordonnèrent que, pour le choix des soldats, il fut procédé au tirage au sort et invitèrent le maire et les officiers municipaux à venir à Lyon expliquer leur conduite.